



La Grand'Actu du Régulateur

N° 001 - DÉCEMBRE 2021

Le Premier Ministre inaugure le Bâtiment Technique de L'ARPCE, centre névralgique du Numérique au Congo



Technologies numériques
L'ARPCE reçoit dans les locaux du géant du numérique Facebook à Dubaï



Téléphonie mobile
Airtel et MTN s'accordent pour une meilleure couverture réseau des routes



Secteur Postal
L'ARPCE sensibilise les opérateurs locaux à la gestion comptable



Grand' Actu du Régulateur

Bulletin de l'ARPCE Congo

Directeur de Publication

Louis - Marc SAKALA

Rédactrice en Chef

SARA AHOUI

Secrétaire de Rédaction

Sylver IKAMA

Équipe de Rédaction

Lethisia ONDONGO

Quentin LOUBOU

Raissa BOUEBARRET

Maquette & Design

Dodo NGOYI

Ont collaboré à ce numéro

Adam Cedric MAVOUNGOU

Lenda Rudy MASSAMBA

Luc MISSIDIMBAZI

James AHOUE

Crédits Photos

ARPCE / EVC

Contacts

Tel. +242 05 510 7272

mail: lactu.regulateur@arpce.cg

Site-web : www.arpce.cg

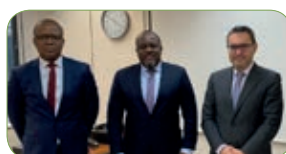
SOMMAIRE



Le Premier Ministre inaugure le Bâtiment Technique de l'ARPCE, centre névralgique du Numérique au Congo



**Economie numérique
Les parlementaires satisfaits des projets conduits par l'ARPCE**



**Grèce - Congo
Vers un partage d'expérience entre les Régulateurs des Postes et des Télécommunications**



**La Poste
Journée mondiale de la Poste : «Innover pour la reprise»**



**Télécommunication
FRATEL : L'expérience du FASUCE mise en lumière**



**Interview
Lenda Rudy MASSAMBA « Le Livre Blanc veut aider à mieux répondre à la convergence des marchés induites par l'Économie Numérique »**



ARPCE : Le Conseil de Régulation dit son satisfécit quant à la performance annuelle de l'institution



Livre Blanc des Postes de Télécommunications et de l'Économie Numérique

Chers lecteurs

La libéralisation en 1997 des secteurs des Postes et des Télécommunications a acté la dissolution de l'Office National des Postes et des Télécommunications (ONPT). Dès lors, lesdits secteurs n'ont cessé de connaître des évolutions, surtout celui des télécommunications, avec l'avènement des technologies numériques.

Fort de ces avancées, l'État congolais a mis en place un organe technique, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), dont la mission est de suivre et contrôler ces secteurs en proie à une concurrence, chacun en ce qui le concerne, afin d'assurer l'équilibre des marchés. C'est ainsi qu'en sa qualité d'arbitre et gendarme, l'ARPCE se doit non seulement de veiller à une concurrence loyale entre opérateurs en présence, mais aussi de promouvoir l'inclusion du numérique dans tous les domaines vitaux de la société pour le bien-être des Congolais. Une lourde responsabilité qui impose au Régulateur que nous sommes d'anticiper sur les mutations pouvant subvenir en

posant, à chaque fois sur la table de réflexion, les problématiques pouvant affecter la régulation du futur dans les deux secteurs placés sous notre autorité. C'est dire que notre volonté d'assainir les secteurs des Postes et des Communications Électroniques reste constante.

Aussi, le 1er Livre Blanc des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique que nous avons eu le bonheur et le privilège de présenter aux décideurs, aux acteurs de notre écosystème et au grand-public, participe de cette vision prospective. Il fait un diagnostic des secteurs des Postes et des Communications Électroniques ainsi que des secteurs impactant lesdits secteurs ou impactés par ceux-ci.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, nous avons, à travers ce Livre Blanc, interrogé le futur sur le devenir de notre champ d'activité. Notre objectif est d'amener les décideurs et les acteurs des secteurs régulés à se l'approprier comme outil d'aide à la décision afin d'anticiper sur les changements à venir. En ce qui nous concerne, il est de notre devoir d'être prêt pour faire face aux évidentes mutations qui vont intervenir.

Chers lecteurs, à travers les colonnes du présent numéro de « La Grand'Actu du Régulateur », vous aurez un aperçu des événements qui ont marqué l'actualité de l'ARPCE au cours du dernier semestre de l'année 2021. Je voudrais donc saisir cette opportunité pour vous remercier de votre fidélité tout au long de l'année 2021 qui s'achève et vous souhaiter, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une Bonne et heureuse année 2022.

**Louis-Marc SAKALA
DG ARPCE Congo**

Le chiffre 41

C'est le nombre d'agents de l'ARPCE, soient 28 hommes et 13 femmes, qui ont prêté serment le 8 octobre 2021, à Brazzaville, devant le tribunal de Grande instance, conformément aux statuts de l'institution approuvés par le décret n°2009-477 du 24 décembre 2009.



Verbatim Louis-Marc SAKALA

Directeur Général de l'ARPCE Congo

« Avec ce Data center, l'ARPCE s'octroie une plus grande capacité de stockage pour fluidifier les échanges, amplifier et booster l'écosystème numérique national. Il permettra à notre pays de s'insérer durablement à l'ère de la mondialisation soutenue par Internet. Voilà pourquoi, il y sera logé le CGIX, qui est le point d'échange internet du Congo »

Maurice MAVOUNGOU

Président de la Commission de l'Assemblée Nationale en charge de l'Économie et des Finances

« L'ARPCE est en train de remplir les missions qui lui ont été confiées par l'État. Nous tenons à ce que ses actions se consolident. À ce propos, nous avons eu satisfaction grâce aux perspectives de la structure au titre de l'année 2022 ».



Le concept Fintech

La technologie financière, aussi dénommée Fintech, désigne l'ensemble des nouvelles technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité ou le fonctionnement des activités financières. L'ARPCE a été désignée par le législateur comme prestataire technique pour la mise en œuvre du Hub Numérique et du Timbre Électronique, deux Projets Fintech de l'État dont le but est d'automatiser la collecte des recettes liées aux transactions électroniques et d'en contrôler les flux. Ce dispositif permet à l'ARPCE d'assurer une certification de tous les paiements électroniques afin de garantir une confiance numérique auprès des consommateurs.



Infrastructures

Le Premier Ministre inaugure le Bâtiment Technique de l'ARPCE, centre névralgique du Numérique au Congo



Façade principale du Bâtiment Technique de l'ARPCE

Le Premier Ministre, Chef du gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO, a inauguré mardi 10 août 2021 à Brazzaville le bâtiment technique de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), destiné à assurer, pour le compte de l'Etat, plusieurs opérations majeures dans le cadre de l'affermissement de l'économie numérique.

Erigé en son siège, contigu au bâtiment administratif de l'ARPCE, les travaux de l'édifice ont duré 15 mois pour un coût total de 1,6 milliard FCFA, financés en grande partie grâce à des prêts auprès des banques et sur fonds propres.

Le bâtiment abrite, entre autres, un data center (centre de stockage de données informatiques), trois Centres d'Opération et de supervision des réseaux et services des communications électroniques, un laboratoire d'homologation des terminaux radio

électroniques, une infirmerie et près d'une vingtaine de bureaux, tous climatisés.

Le projet, initié par l'ARPCE sous le prisme de sa vision de « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays Africains leaders des Postes et des Communications Electroniques », intègre les objectifs du gouvernement de faire du numérique un levier essentiel de croissance et de développement.

« L'ARPCE a pour, entre autres, missions d'accompagner l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays en

réduisant la fracture numérique au sein des populations, tout en étant le garant des services et promoteur du développement et des innovations technologiques des secteurs régulés », a souligné Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE.

Pour ce faire, le nouveau Data center Tier II+ devra permettre au Régulateur une plus grande capacité de stockage pour fluidifier les échanges, amplifier et booster l'écosystème numérique national. Il permettra également au Congo de s'affirmer durablement, à l'ère de la mondialisation soutenue par Internet. Alors que l'infrastructure est appelée à soutenir la dématérialisation des services publics telle que voulue par le gouvernement, elle



Léon Juste IBOMBO, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique.



Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE.



ISSONGO KIBA, Conseillère à la Fiscalité et aux Investissements du DG de l'ARPCE, Chef de projet.

consolidera les projets Fintech de l'État, notamment le Timbre Électronique et le Hub Digital.

Certifier les équipements terminaux de communications électroniques

A travers ce bâtiment technique, l'ARPCE se dote par ailleurs d'un laboratoire d'homologation des terminaux radio électroniques, pour certifier que les équipements terminaux de communications électroniques qui entrent au Congo répondent à la réglementation en vigueur, aux normes et aux spécifications techniques inhérentes.

Le bâtiment technique a été inauguré en présence du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, Léon Juste IBOMBO et des autres membres du gouvernement,

du Président du Conseil de Régulation de l'ARPCE, M. Akouala, des Directeurs Généraux des sociétés publiques et privées du secteur et ceux des institutions partenaires.

Pour le gouvernement, l'érection de ce module technique de l'ARPCE offre une « formidable opportunité » de création d'emplois et de services en faveur des administrations publiques et privées. Mieux, « le centre technique vient renforcer l'écosystème numérique national, dans le but de sécuriser le stockage des données électroniques, de mutualiser et de rationaliser les moyens techniques (...), de valoriser les compétences locales et susciter des vocations numériques », s'est félicité Léon Juste IBOMBO.

Le bâtiment, a souligné le

Chef de projet, ISSONGO KIBA, Conseillère à la fiscalité et aux investissements du Directeur Général de l'ARPCE, est un édifice intelligent équipé de technologies de pointe en matière de télécommunications: salle de supervision des trafics voix, data et financiers, vidéo-surveillance, détecteur de présence, écran interactif, salle de réunion moderne, ascenseur écosensible, etc.

« Les travaux de construction ont été réalisés par l'entreprise GTA, sous la supervision du Bureau de contrôle IBS. Le bâtiment se compose d'un semi-sous-sol et de trois (3) niveaux sur le Rez-de-chaussée avec un total de 19 bureaux de standing élevé pour ses occupants et usagers et 20 places de parking », a-t-elle précisé.

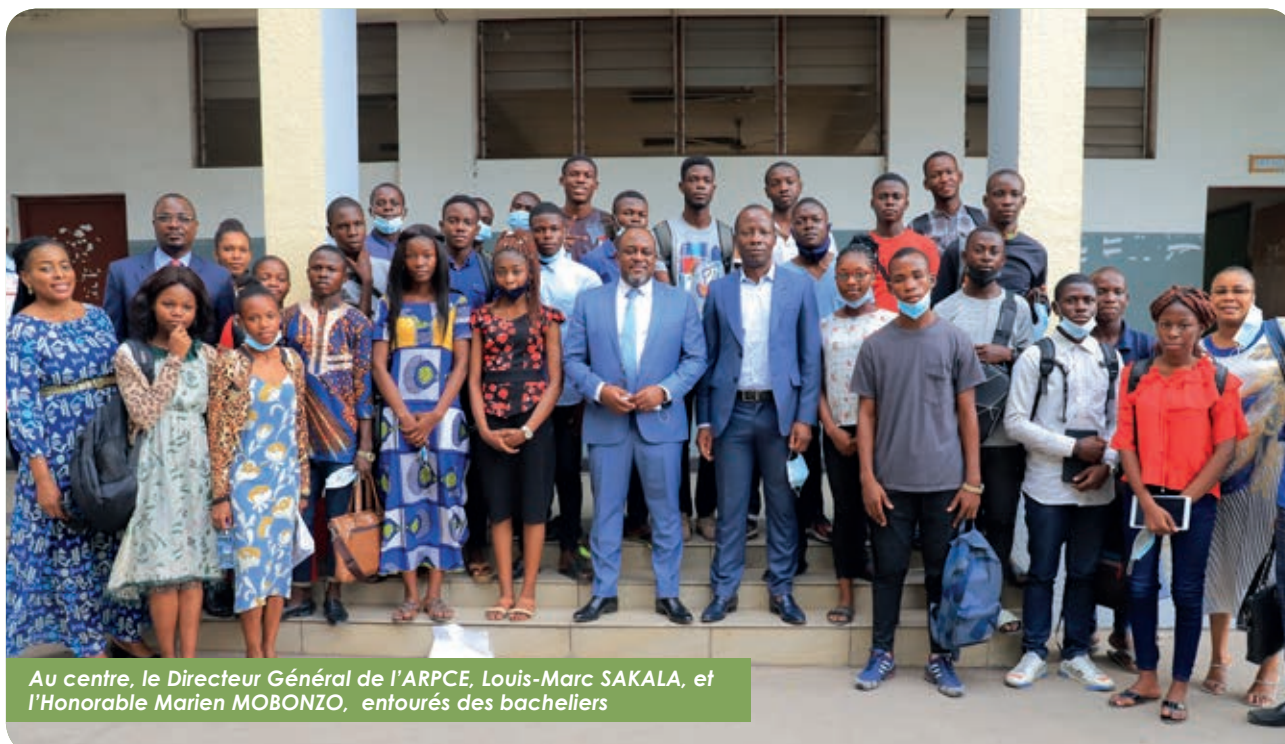
À propos du Bâtiment Technique

Le Rez-de-chaussée est entièrement dédié au Datacenter et les étages supérieurs abritent les bureaux et les 3 Centres d'Opération Réseau (NOC).

Un laboratoire d'homologation équipé d'une cage de faraday est aménagé au 2^{ème} étage. Il s'agit d'une enceinte utilisée pour protéger des nuisances électriques et subsidiairement électromagnétiques extérieures ou inversement afin d'empêcher un appareil électrique de polluer son environnement.

Au semi sous-sol sont aménagés des locaux techniques, dédiés au stockage et à l'archivage. On y voit aussi une infirmerie. En toiture terrasse, il y a une centrale de climatisation avec les équipements de production d'air conditionnée et de ventilation.

L'ARPCE apporte son appui dans l'accompagnement des meilleurs bacheliers de la session de Juin 2021



Au centre, le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, et l'Honorable Marien MOBONZO, entourés des bacheliers

Réunis dans l'enceinte du Lycée de la Révolution de Brazzaville, dans le cadre d'une initiative mise en place par le Député de la deuxième circonscription de Mossaka, l'Honorable Marien MOBONZO, en vue de faciliter leur orientation universitaire, les cinquante premiers élèves, sur le plan national, du baccalauréat session de juin 2021, ont reçu, le 16 Septembre 2021, la visite du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, Louis-Marc SAKALA.

Le Directeur Général de l'ARPCE qui estime que «l'excellence se doit d'être promue», a tenu à saluer et féliciter personnellement ces jeunes filles et garçons venus de

l'ensemble des départements du pays.

A cette occasion, Louis-Marc SAKALA s'est livré à un storytelling de son enfance à l'Ecole Militaire Préparatoire Général Leclerc, appelant les meilleurs bacheliers du Congo de l'année 2021 à «toujours donner le meilleur d'eux-mêmes», dans tout ce qu'ils ont à faire, notamment dans les études. « Lorsque j'étais encore élève on valorisait les enfants qui avaient de bons résultats. Notre slogan était : S'élever par l'effort », a expliqué Louis-Marc SAKALA avant d'ajouter : « Nous voulons ici nous inscrire dans cette dynamique. C'est pourquoi, par ma voix, l'institution que je dirige va, dans

la mesure de ses possibilités, vous accompagner».

A l'origine de cette initiative, l'Honorable Marien MOBONZO a reçu, quelques semaines plus tard, un appui multiforme de l'ARPCE, cette institution publique qui place la formation et l'épanouissement de la jeunesse au cœur de ses actions de responsabilité sociale. Satisfait de ce geste, le Député de la deuxième circonscription de Mossaka, a tenu à souligner qu'il s'agit « d'encourager, à travers un meilleur encadrement, la jeunesse à s'épanouir pleinement par le biais de l'éducation».

Les parlementaires satisfaits des projets conduits par l'ARPCE



La Commission de l'Assemblée Nationale en charge de l'Économie et des Finances s'est félicitée, le 7 septembre 2021 à Brazzaville, de la bonne exécution des missions confiées par l'État à l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE).

Ce satisfecit a été exprimé à l'issue d'une mission de travail avec la Direction Générale de l'ARPCE avec à sa tête Louis-Marc SAKALA, assortie d'une visite du nouveau bâtiment technique inauguré par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, le 10 août 2021.

Conduite par l'honorable député Maurice MAVOUNGOU, Président de la Commission de l'Assemblée Nationale en charge de l'Économie et des Finances, la mission a essentiellement examiné deux projets majeurs visant respectivement à assurer le suivi des transactions

financières effectuées au Congo par transfert, prélèvement bancaire ou télé règlements, et à permettre la dématérialisation des documents, l'optimisation de l'assiette fiscale, le suivi des paiements des taxes comme la TVA, le centime additionnel ou la taxe audiovisuelle.

« Il y a un an, lors de l'examen du projet de la loi de finances 2021, un certain nombre de projets numériques y ont été inscrits. C'est de notre devoir de venir évaluer ce qui a été fait notamment en matière du Hub numérique et du Timbre Électronique. Nous avons constaté qu'il y a suffisamment d'avancées », a indiqué Maurice MAVOUNGOU, avant de relever : « l'ARPCE est en train de remplir les missions qui lui ont été confiées par l'État. Nous tenons à ce que ses actions se consolident. A ce propos, nous avons eu satisfaction grâce aux perspectives de la structure au titre de l'année 2022 ».

Au regard de son expertise avérée dans le monitoring des flux du trafic des communications électroniques, l'ARPCE a été désignée par le législateur comme prestataire technique pour la mise en œuvre du Hub Numérique et du Timbre Électronique.

Il s'agit, de manière globale, d'automatiser la collecte des recettes liées aux transactions électroniques et d'en contrôler les flux, afin d'empêcher les opérateurs de présenter des chiffres d'affaires factices. L'État doit suivre de manière électronique et continue les taxes qui lui reviennent de droit et ainsi, augmenter son assiette fiscale : la TVA, le centime additionnel, les taxes audiovisuelles et bien d'autres incluses dans le paiement des factures désormais proposé par mobile money.

Transactions électroniques

La Guinée Conakry entend s'inspirer du modèle congolais

Une délégation des cadres de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications de la Guinée Conakry (ARPT) a séjourné à Brazzaville du 19 au 21 juillet 2021, en vue de s'inspirer du modèle congolais en matière de régulation de mobile money ou "mobile banking".

Le marché de mobile money est en plein essor dans les pays du continent, à l'instar de la République du Congo et de la Guinée Conakry. Les autorités guinéennes entendent renforcer le cadre réglementaire des transactions électroniques dans leur pays, en s'appuyant sur l'expérience du marché congolais régulé grâce à la loi n° 2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques. D'où les échanges, le 19 juillet 2021, entre les cadres de l'ARPT et leurs homologues de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques du Congo (ARPCE).

L'objectif de cette mission benchmark, ont expliqué les deux parties, est d'analyser les performances du Régulateur congolais en matières des transactions financières, et de contrôle des terminaux et de Data. Les experts des deux pays ont également échangé sur les moyens et méthodes mis en exergue

par le Congo pour assurer la réglementation du segment mobile money.

« La réglementation des transactions électroniques est un segment nouveau dans le cadre de la régulation en Guinée ; la loi en vigueur traite exclusivement de la réglementation des postes et télécommunications. En raison de l'essor des activités de mobile money et de l'absence d'un cadre réglementaire du secteur dans notre pays, le gouvernement guinéen nous a confié la mission de réguler l'ensemble des transactions électroniques », a indiqué Kamara KABA, Directeur de la réglementation des transactions électroniques de l'ARPT.

Il a fait savoir que les réformes en Guinée sont avancées, puisqu'un décret a déjà été signé depuis mars dernier fixant les règles applicables à l'ensemble des opérations financières, de même que de nouvelles missions et attributions qui sont confiées à l'ARPT. Un plan opérationnel a été élaboré prenant en compte tous les acteurs, pour mieux encadrer leurs activités, les risques existants et le rapport entre les opérateurs et l'administration publique.

« Pendant ces trois jours, nous avons également abordé les aspects liés à la gestion



Échanges entre la délégation guinéenne et les experts de l'ARPCE

de la réglementation des transactions électroniques, d'une part, et les aspects techniques et opérationnels, d'autre part, avec l'équipe de la fintech », a précisé Célestin ENDOKE, Directeur des Affaires Juridiques et Internationales à l'ARPCE.

A l'issue de ces échanges, un accord de partenariat qui porte, entre autres, sur la gestion des homologations, la lutte contre la fraude et l'impact sur les banques commerciales, a été signé entre les deux Régulateurs.

Technologie

Vers un partenariat entre l'ARPCE et l'École Supérieure de Technologie du Littoral de Pointe-Noire



Le Directeur Général de l'ARPCE face aux élèves de l'École Supérieure de Technologie du Littoral

En marge des travaux de la dernière session du Comité de Direction l'ARPCE, le Directeur Général de l'ARPCE Louis-Marc SAKALA, a échangé, dans la matinée du 18 décembre 2021, avec les étudiants de l'École Supérieure de Technologie du Littoral de Pointe-Noire (EST-Littoral).

En effet, il s'agit d'un établissement privé d'enseignement supérieur dûment agréé par l'Etat, qui a ouvert ses portes le 6 novembre 2000. En lien avec quelques entreprises, l'EST-Littoral qui se veut être un centre de formation «des professionnels de demain», assure des formations en alternance avec des programmes mis en place par l'IUT d'Evry Val d'Essonne (France).

Pendant plus d'une heure, le Directeur Général de l'ARPCE a échangé avec une vingtaine de jeunes filles et garçons sur leurs formations et leurs aspirations. Un moment de partage émouvant au cours duquel Louis-Marc SAKALA

n'a pas hésité à partager à ces jeunes son parcours qui correspond à ce qu'ils font. «Ce que vous apprenez ici, c'est exactement ce que j'ai fait aussi il y a quelques années», a indiqué le Directeur Général de l'ARPCE, comme pour mettre ses interlocuteurs en confiance et les encourager à poursuivre dans cette voie.

Des fréquences à la qualité de services des opérateurs en passant par des demandes de stages et l'intégration au sein de l'ARPCE, ces jeunes ont exprimé un vif intérêt pour l'action de l'ARPCE au cours de cet échange que les responsables de l'EST-Littoral ont qualifié de «très intéressant et édifiant» au regard de la «clairvoyance, l'expertise et la précision» du Directeur Général de l'ARPCE.

« Nous sommes une entité de l'État, c'est de notre responsabilité de valoriser ce qui se fait dans notre champ de compétences. C'est pourquoi, dans la mesure de nos possibilités,

nous verrons comment nous pourrions vous accompagner dans votre vocation de formation et de transmission de connaissances à nos enfants», a confié le Directeur Général de l'ARPCE aux responsables de cette structure.

L'EST-Littoral, qui reçoit des élèves des séries A C, D, BG, E, F, G et S, offre des formations aussi bien dans le domaine des technologies que de la gestion maritime et portuaire. Il propose deux cursus de trois et quatre ans pour l'obtention respectivement du Diplôme Supérieur de Technologie et de la Licence Professionnelle.

Le Directeur Général de l'ARPCE était accompagné lors de cette visite de son Directeur des Projets et de la Prospective, Luc MISSIDIMBAZI, de son Conseiller aux Ressources Humaines, Armel ISSAY et de sa Responsable de Communication et des Relations Publiques, SARA AHOUI.

La Poste

Journée mondiale de la Poste

«Innover pour la reprise»



La journée mondiale de la Poste 2021, célébrée le 9 octobre, a mis l'accent sur la capacité du service postal à innover et à s'adapter pour servir les communautés. La démarche, inscrite dans le thème «Innover pour la reprise», est une réponse à la COVID-19 qui a non seulement paralysé une grande partie du secteur postal international, mais aussi dresser un impact négatif sur les stratégies commerciales et les plans d'activités.

Face à la crise, le secteur postal a dû faire preuve de créativité et développer des idées et méthodes nouvelles pour servir les clients. L'Union Postale Universelle (UPU) s'en réjouit avec des exemples à la clé, soulignant que de nouveaux services postaux à caractère social et économique ainsi que des méthodes créatives de distribution du courrier ont vu le jour. Le commerce électronique

a, par ailleurs, prospéré dans de nombreuses régions du monde.

Dans certains pays, les postes ont participé à la distribution des vaccins sur le dernier kilomètre grâce à des méthodes spécifiques et fourni des locaux pour les centres de vaccination. Pour le Directeur Général de l'UPU, Masahiko Metoki, « ces activités sont la preuve indéniable que la poste est indissociable de la société et des clients qu'elle sert ».

« Il a été prouvé à maintes reprises que les postes peuvent se montrer à la hauteur de la situation et continuer à offrir des services avec une capacité d'adaptation étonnante », a-t-il souligné.

Au Congo, à l'occasion de la Journée mondiale de la Poste, le gouvernement a délivré un message dans lequel il a admis l'ampleur de la crise sanitaire

sur le secteur, et appelé à la créativité et l'innovation en vue de s'adapter à l'environnement actuel.

« Innover pour repartir s'inscrit bien en ligne droite des objectifs postaux prioritaires mis en exergue par l'ensemble des régions postales du monde. Ce qui traduit leur engagement à poursuivre la transformation digitale des postes afin de s'adapter aux nouvelles réalités et contraintes des évolutions technologiques », a déclaré Léon Juste IBOMBO, Ministre des Postes des Télécommunications et de l'Économie Numérique.

Dans le même élan, il a réitéré la volonté du gouvernement à accompagner la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (Sopeco), l'opérateur public confronté depuis plusieurs années à des difficultés sociales et financières.

Technologies numériques

L'ARPCCE reçoit dans les locaux du géant du numérique Facebook à Dubaï



De gauche à droite : M. Victor MABIALA, M. Louis-Marc SAKALA, Mme ISSONGO KIBA et M. Anicet KIMBANGUI

Le Congo compte parmi les 16 pays du continent africain choisis pour abriter les stations d'atterrissage du câble 2 Africa du géant du numérique, Facebook. A ce titre, une délégation de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCCE), conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, a effectué une visite de travail dans les locaux de ce membre des GAFA à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.

La visite de travail que le Directeur Général de l'ARPCCE a qualifiée de « fructueuse » a permis à l'équipe de Facebook d'évoquer son ambitieux projet de connectivité qu'est 2 Africa. Selon les dirigeants de Facebook, « ce câble avec ses 37 000 km, sera l'un des plus longs au monde. Il encerclera l'Afrique et la reliera avec l'Europe de l'Ouest et le Moyen-Orient. Il s'agit du premier câble conçu pour servir la globalité de l'Afrique, en interconnectant de manière continue le continent

africain dans son ensemble. Il est censé améliorer la connectivité au bénéfice de 3 milliards de personnes, soit 36% de la population mondiale ».

Les deux parties ont également évoqué la nouvelle vision de Facebook, qui vient d'ailleurs de changer d'appellation et devenu META. Cette nouvelle ère chez ce géant du numérique annonce la venue de nouvelles technologies à l'instar de Express-wifi, un nouveau service qui permettra aux utilisateurs d'accéder aux flux de données internet et, par conséquent, l'accès à tous les services de base.

Ils ont également parlé du Metavers qui est l'internet du futur. En effet, Facebook promet un usage révolutionnaire du web. Selon ses experts, « Les "métavers" sont un ensemble d'espaces virtuels où les internautes pourront créer et explorer avec d'autres personnes qui ne se trouvent pas dans le même espace

physique qu'eux. Cette nouvelle expérience qui se veut plus en immersion permettra aux internautes, à travers des avatars, de tenir des réunions en 3D, de passer du temps avec leurs amis, faire du shopping, travailler, jouer, apprendre, etc.

Soulignons que le Régulateur congolais, dans sa démarche avant-gardiste, a entrepris la construction d'un Datacenter TIER – 3 dans le futur bâtiment technico-administratif de son antenne départementale de Pointe-Noire. Ce qui a donc constitué une aubaine pour Facebook qui entend renforcer son positionnement en Afrique, en y établissant des stations d'atterrissage. «Le Datacenter de l'ARPCCE servira de point d'entrée du câble 2 Africa dans la sous-région Afrique centrale», a précisé Louis-Marc SAKALA.

Il faut rappeler que le Congo notre pays est actuellement connecté par un seul et unique câble sous-marin à travers le Cameroun et la RDC.

Grèce - Congo

Vers un partage d'expérience entre les Régulateurs des Postes et Télécommunications

Le Directeur général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, en quête de bonnes pratiques dans le domaine de Régulation des secteurs des Postes et des Communications Électroniques a échangé lundi 29 novembre 2021 à Athènes en Grèce, avec le Président de la Commission Hellénique des Télécommunications et des Postes (EETT) de la Grèce, Konstantinos MASSELOS.

Au centre des discussions entre les deux personnalités, la possibilité d'un partage d'expérience dans les tous prochains jours. Toutefois, Louis-Marc SAKALA et Konstantinos MASSELOS ont chacun présenté à l'autre les réalisations et les défis de leurs institutions respectives. La gestion efficace des ressources en fréquences qui prend en compte le déploiement des technologies innovantes comme la 5G et ses évolutions, la crise économique, exacerbée par la pandémie de COVID 19 et son impact sur les marchés des Postes et des Télécommunications, ont également été évoqués par les deux hommes. Le Directeur Général de l'ARPCE, accompagné de son Conseiller Spécial Anicet KIMBANGUI, et du Directeur des Ressources en Fréquences de l'ARPCE, Wilson BOKATOLA, a fait à son hôte un focus sur les actions et réalisations du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques, dont l'impact, à travers l'installation des équipements de couverture réseau, a changé le quotidien de plus 150 000 Congolais.

« Le choix porté sur la Grèce est stratégique à cause de



À gauche : M. Wilson BOKATOLA, au centre : M. Louis-Marc SAKALA. À droite : M. Konstantinos MASSELOS.

tout ce que ce pays a traversé en termes de crises, et pour s'en être sorti dignement », fait savoir le Directeur Général de l'ARPCE qui estime que cette réalité est quasi similaire avec celle que connaît son pays. Louis-Marc SAKALA ajoute que « L'expérience de la stratégie de gestion et de sortie de crise que la Grèce a fait montre, notamment en ce qui concerne la sécurisation des marchés des Postes et des Communications Électroniques nous inspire beaucoup ». En effet, la Grèce a connu au milieu de la décennie écoulée une crise financière qui a fragilisé l'ensemble des pans économiques du pays, les Postes et les Communications Électroniques y compris. Il est légitime de se demander comment ce pays a fait pour sortir de cette crise. « Nous voulons nous approprier les

bonnes pratiques, pour faire que les marchés régulés ne subissent pas trop les effets de la crise. La Grèce, malgré des nombreux challenges financiers, arrive à protéger le marché des télécoms. Le pays compte parmi les leaders européens en déploiement de fibre optique dans les domiciles et aussi dans les sites, ce qui pourra être un exemple pour le déploiement futur de la fibre dans les zones enclavées de notre pays ».

La Commission Hellénique des Télécommunications et Des Postes (EETT), créée en 1992, est une autorité administrative indépendante. Il agit en tant que régulateur national qui surveille, réglemente et supervise les Postes et les Communications Électroniques.

Télécommunication

FRATEL : L'expérience du FASUCE mise en lumière



Photo de famille des participants à la 19^{ème} réunion du FRATEL - Dakar 2021

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021 à Dakar, s'est tenue en mode hybride- en présentiel et par visioconférence- la 19^{ème} réunion du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL), sur le thème : « Service et accès universels : u commun accessible à tous »

Organisée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal, cette édition a permis aux nombreux participants d'aborder au cours de plusieurs tables rondes, les politiques publiques pour favoriser la connectivité, l'évolution du service universel et l'inclusion numérique.

L'ARPCE était représentée à ses assises par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, en distanciel, et par son Directeur des Affaires Juridiques et Internationales, Jean Celestin ENDOKE, accompagné de la Cheffe de Service des Affaires Internationales, Monique OBILLI, et du Chef de Service Universel, Adam Cédric MAVOUNGOU, en présentiel.

La 2^{ème} table-ronde du FRATEL qui s'est tenue mardi 30 novembre 2021, sous le thème : «Quelle place du Service Universel dans les politiques publiques pour favoriser la connectivité ?», a donné au Directeur Général de l'ARPCE l'opportunité de partager l'expérience de son pays en matière de Service Universel à travers la mise en œuvre du FASUCE, Fonds Pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.

Une expérience qui a été appréciée et saluée par les régulateurs présents à ces assises.

En effet, le Congo dispose d'un cadre juridique et réglementaire propice à favoriser la connectivité qui se présente comme suit :

- o La Loi N°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques, laquelle crée le FASUCE.

Deux (2) décrets signés en date du 03 Mai 2019 matérialisent son application :

- o Décret N°2019-123 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de gestion du Fonds pour l'Accès et le Service Universel des Communications Électroniques;
- o Décret N°2019-124 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de la mise en œuvre du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.

Pour sa mise en œuvre, le FASUCE dispose de deux (2) organes :

- Un organe de décision et de délibération : le Comité du Fonds présidé par le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique;
- Un organe de gestion : l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE). Le Directeur Général de l'ARPCE est aussi le Secrétaire du Fonds.

Trois axes stratégiques

Pour étendre la connectivité vers les zones défavorisées, le FASUCE s'articule autour de trois axes stratégiques:

Axe n°1 : Promouvoir l'accès des communautés rurales et démunies aux services de communications électroniques de base (Voix et données) et aux services nécessitant la large bande.

Axe n° 2 : Promouvoir le développement de nouveaux services, des contenus locaux et des applications spécifiques favorisant l'inclusion numérique ;

Axe n°3 : renforcer les capacités en matière de TIC.

- o 26 systèmes de climatisation ;
- o 13 kits de vidéo projecteurs (tableau, vidéoprojecteurs, écran, pointeur laser);
- o Prise en charge de la maintenance des 13 salles pour une durée d'un an ;
- o Mise en place d'un numéro «2626», ouvert 24h/24 pour informer en temps réel d'une quelconque anomalie ou évènement majeur qui peut subvenir dans les salles.

REALISATIONS DU FASUCE DE MAI 2020 A MAI 2021



- o 60 localités couvertes, soit plus de 150.000 citoyens des localités rurales qui bénéficient des services de communications électroniques (voix et data) ;
- o + de 500 téléphones Android avec carte sim identifiées ;
- o Forfait data et voix offert pour un mois au personnel administratif des préfectures et sous-préfectures des localités hôtes des cérémonies d'inaugurations (7 sous-préfectures).

De la connectivité des établissements scolaires

- o Treize (13) salles rénovées, équipées et connectées à Internet haut débit dans les établissements scolaires et universitaires;

- o 200 ordinateurs équipés (écrans, clavier, souris, logiciels d'exploitation et antivirus) ;
- o 195 Onduleurs, 52 batteries, 13 convertisseurs pour plus de 3h d'autonomie;
- o Une connexion Internet haut débit illimitée par V-SAT et/ou fibre optique et une connexion en backup par satellite ainsi qu'une installation câblée du réseau informatique;
- o 14 panneaux solaires pour les salles hors réseau électrique (zones rurales);
- o 200 fournitures de mobilier de bureau (un meuble de bureau, un fauteuil pour chaque poste de travail) ;
- o 13 Imprimantes réseau;

Prise en charge de la maintenance des infrastructures construites

- o Maintenance des infrastructures construites;
- o Développement et déploiement d'une plateforme de monitoring du réseau en temps réel.

En termes d'actions 2021 - 2022 et perspectives, le FASUCE compte connecter 44 sites et 3 écoles en intégrant la question du genre et l'inclusion des personnes à mobilité réduite ou vivant avec handicap. A ce jour, 26 localités sont déjà couvertes

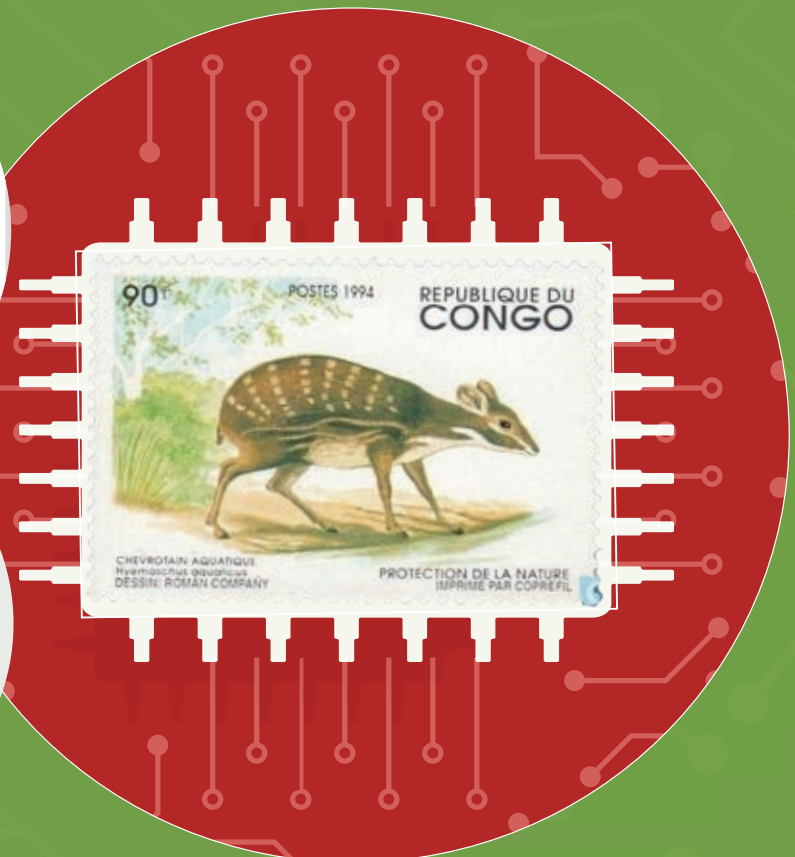
Les résultats atteints par le FASUCE au cours de sa première année d'exercice, a suscité un véritable engouement auprès des sociétés de construction de réseaux et des institutions financières, comme la Banque Mondiale, qui souhaitent apporter des financements conséquents aux projets FASUCE.

Ces financements sont les bienvenus car le FASUCE entend faire évoluer ses offres dans la fourniture du Service Universel, en ajoutant la 3G.

TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Plus de **securité**, de **fiabilité**, de **traçabilité**
et de **gain de temps**

Désormais, privilégions les paiements électroniques
pour le règlement de nos factures d'eau,
d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux
chaines télévisuelles, d'internet, etc.



Mobile money : 163,5 milliards FCFA de transactions en août 2021

Le marché a accumulé environ 10,5 milliards de FCFA entre janvier et août 2021

Regain du taux de pénétration

Le marché Mobile Money compte environ 2,7 millions abonnés actifs en août 2021, pour un taux de pénétration de 50,2%, contre 43,1% à la même période de l'année 2020. Le nombre d'abonnés actifs a augmenté de 19,8% entre août 2020 et août 2021. Dans ce segment, MTN conserve son leadership en termes d'abonnés actifs, avec 69,7% de parts de marché.

Au mois d'août 2021, la valeur totale des transactions Mobile Money a atteint 163,5 milliards de FCFA, soit une hausse de 23,4% par rapport au mois d'août 2020. MTN détient une part de marché en valeur de 81,1%, contre 18,9% pour Airtel.

Au cours de cette période, les utilisateurs de Mobile Money ont réalisé au total plus de 56,1 millions de transactions, soit 47,2 millions pour MTN et 8,9 millions d'engagements pour Airtel. Comme le souligne les chiffres, MTN détient la première place de part de marché en volume estimé à 84,1%, contre 15,8% pour Airtel.

Des revenus en hausse en août 2021

Le marché du Mobile money en août 2021 affiche un revenu de plus de 1,4 milliard de FCFA, en hausse de 21,3% en comparaison aux chiffres d'août 2020 évalués à 1,2 milliard de FCFA.

Comme l'année dernière, MTN détient la palme d'or du marché en termes de revenu avec 81,8% de parts de marché, contre 18,2% pour Airtel. Au total, c'est environ 10,5 milliards de FCFA que le marché a empilé entre janvier et août 2021. Ce cumul est en hausse de 43,8% par rapport à celui de 2020.

2,7 millions abonnés actifs en août 2021, pour un taux de pénétration de 50,2%

Internet mobile : Une hausse des recettes d'environ 10% en août 2021

Comparé
au mois
d'août 2020,
le nombre
d'abonnés
connait une
augmentation
de 15,57%.

Chez Airtel la data coule à flots

Malgré une part de marché en deçà de celui de son principal concurrent, Airtel peut se réjouir d'être le réseau où les abonnés consomment le plus la Data. En effet, au mois d'août 2021, en moyenne un abonné d'Airtel aura consommé 812 Mégaoctets sur le réseau, contre 780 mégaoctets pour MTN.

Les indicateurs du marché de l'internet mobile en aout 2021 offrent de bonnes perspectives avec un revenu d'environ 4,88 milliards de FCFA, justifiant ainsi une hausse de 9,64% par rapport au mois d'août 2020.

Dans cette période, MTN conserve son leadership en termes de revenus avec 60,94% de parts de marché contre 39,06% pour Airtel qui perd 4% de son gain par rapport à aout 2020. Le cumul du revenu de janvier à août 2021 donne 37,13 milliards de FCFA, en hausse de 11,46% par rapport au même cumul en 2020.

Au mois d'août 2021, le marché compte environ 3,09 millions d'abonnés, soit un taux de pénétration de 57,4% contre 51,0% au mois d'août 2020. Comparé au mois d'août 2020 le nombre d'abonnés connait une augmentation de 15,57%.

Le marché de l'Internet mobile en août 2021 est détenu par MTN qui affiche une part de marché de 62,76%.

Par rapport à août 2020, le tarif moyen pondéré du mégaoctet du marché a baissé d'environ 1,6% et s'établit à 1,99 F CFA/Mo contre 2,02 FCFA à la même période en 2020.

La consommation data mensuelle moyenne d'un abonné (AMTU) du marché est de 792 mégaoctets au mois d'août 2021, et affiche une baisse de 3,57% par rapport au mois d'août 2020. Quant au revenu moyen mensuel par abonné (ARPU), il est de 1 578 F CFA au mois d'août 2021, et enregistre une baisse de 5,13%.

Le cumul du revenu de janvier à août 2021 donne 37,13 milliards de FCFA, en hausse de 11,46%

Au mois d'août 2021, le marché compte environ 3,09 millions d'abonnés soit un taux de pénétration de 57,4%

Secteur postal : plus de 390 millions FCFA de chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2021

Le revenu total relatif à la fourniture du service postal au 2ème trimestre 2021 s'élève à 394 438 524 FCFA, selon le rapport de la Direction de la Régulation Postale de l'ARPCCE, issu des données statistiques recueillies auprès de treize des quinze opérateurs autorisés.

Le chiffre d'affaires de ce rapport est celui réalisé par les opérateurs postaux privés dans le segment du courrier et colis express, au 2ème trimestre 2021. Deux opérateurs, GX INTERNATIONAL et SPEED UP en l'occurrence, n'ont pas fait parvenir leurs données statistiques au moment de l'élaboration de ce rapport.

A la lumière des chiffres de ce trimestre, le trafic international réalise 90,6% du chiffre d'affaires contre près de 10% en national. DHL demeure leader en termes de chiffre d'affaires avec 85,04% soit un montant de plus 330 millions de FCFA, suivi de BOLLORE LOGISTICS EXPRESS qui détient 6,45% de part de marché et STELIMAC qui se positionne à la troisième marche du podium avec plus de 8 millions FCFA et 2,20% de part de marché.

ACC EXPRESS et STELIMAC en pole position

En jetant un regard sur l'évolution du marché en termes de chiffre d'affaires au deuxième trimestre par année, la société ACC EXPRESS a vu son chiffre passé de 2 008 000 FCFA en 2009 à 7 247 000 FCFA en 2021, avec une légère descente en 2020 de 402 000 FCFA. Si cette embellie augure de variations positives comparativement au 2ème trimestre de l'année 2020 (phagocyté sans doute par les effets la pandémie au virus COVID-19), elle peut justifier que le secteur postal privé est en pleine mutation.

Dans ce rapport, coté volume de trafic, la société STELIMAC se met sous les spots avec 32,31% de part de marché en terme de volume d'envois (5 643 objets) suivi de DHL INTERNATIONAL avec 24,05% (4 201 objets) et ACC EXPRESS avec 20,03% (3 499). Ce 2ème trimestre 2021 aura permis un trafic global de 17 465 objets collectés, acheminés et distribués à travers le pays et à l'étranger.

DHL demeure leader en termes de chiffre d'affaire avec 85,04%

STELIMAC se positionne à la troisième marche du podium avec plus de 8 millions FCFA et 2,20% de part de marché.

Distribution et délais

Le rapport indique que plus de 80% des distributions se font les deux premiers jours, et souligne néanmoins que les opérateurs couvrant Brazzaville et Pointe-Noire remplissent leurs obligations de distribution au plus tard dans les quatre jours, tant pour les colis que pour les courriers. Les opérateurs couvrant les villes intérieures délivrent les envois postaux en 2 ou 3 jours, en fonction de la distance et des moyens d'accès difficiles.

Lenda Rudy MASSAMBA : « Le Livre Blanc veut aider à mieux répondre à la convergence des marchés induites par l'économie numérique »

Le Livre Blanc des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, conçu et produit par l'ARPCE, a été présenté le 7 octobre 2021 à Brazzaville. Il engage une réflexion d'ensemble pouvant justifier le renforcement du cadre réglementaire dans les secteurs des télécommunications et connexes. Entretien sur quelques points essentiels du document avec Lenda Rudy MASSAMBA, Conseiller à l'Économie et Prospective du Directeur Général de l'ARPCE, Rédacteur et Chef de projet de ce premier Livre Blanc des secteurs régulés par l'ARPCE.

La Grand'Actu du Régulateur: Pour quel but l'ARPCE s'est-elle investi à produire un tel document ?

Lenda Rudy MASSAMBA : En s'engageant dans une dynamique prospective et de veille à travers ce document de 140 pages, l'ARPCE, comme l'a souligné son Directeur Général, Monsieur Louis-Marc SAKALA, lors de la présentation du livre, apporte sa contribution à l'édification d'une société numérique au Congo. Elle met sur la table de réflexion les éléments d'analyse sur les secteurs régulés et les défis qui s'imposent. Le but de ce livre est, pour faire simple, d'aider notre



Lenda Rudy MASSAMBA, Conseiller à l'Économie et Prospective du Directeur Général de l'ARPCE

pays à mieux répondre à la convergence des technologies et des marchés induite par l'économie numérique.

LGAR : Le livre évoque la question d'infrastructures de base comme piliers essentiels du développement du secteur des télécommunications. Pourquoi ce panorama dès les premières lignes du document ?

L.R.M. C'est une question essentielle que vous posez puisque le Congo demeure un

pays en développement avec de nombreux défis à surmonter. Les infrastructures énergétiques et routières font partie des infrastructures de base qui doivent encore être améliorées. En réalité, les infrastructures de base sont des piliers essentiels du développement du secteur des télécommunications et du secteur postal, entre autres. D'ailleurs, la problématique des infrastructures de base est également abordée dans la stratégie nationale de

Dans l'hinterland, par exemple, les infrastructures postales pourraient devenir des relais d'inclusion numérique si elles peuvent toutes être arimées aux infrastructures de télécommunication

développement de l'économie numérique qui a aussi orientée la rédaction de ce Livre Blanc.

LGAR : S'agissant justement du secteur postal, le livre aborde dans le même sens. Il revient avec acuité sur les infrastructures...

L.R.M. Évidemment ! Les colis et les courriers ne peuvent être acheminés efficacement que s'il existe, d'une part, des infrastructures de transport performantes, ainsi qu'un adressage des agglomérations du pays. Ceci devrait contribuer au développement du secteur postal, à condition que l'urbanisation de nos cités en tienne compte. D'autre part, la possible redynamisation du secteur postal est étroitement liée aux innovations technologiques dans le secteur des télécommunications. C'est pourquoi dans l'hinterland les infrastructures postales pourraient devenir des relais d'inclusion numérique si elles peuvent toutes être arimées aux infrastructures de télécommunication.

LGAR : Quel enjeu ce document soulève-t-il à la question des fréquences ?

L.R.M. Le Livre Blanc montre que l'évolution des télécommunications nécessite également une adaptation du plan national des fréquences

afin de permettre le déploiement de nouvelles technologies et de contribuer à la réduction de la fracture numérique. Pour le déploiement de la 5G, par exemple, les bandes de fréquences 700 MHz, 800 MHz et de 3 300 à 3 800 MHz sont déjà réservées.

LGAR : Parlant de la 5G à juste titre, à la page 101, le livre fait un clin-d'œil à une réflexion attractive dominée tout de même par des inquiétudes, comme l'instabilité de l'électricité. Que voulez-vous démontrer à travers cette analyse ?

L.R.M. La 5G est une technologie étroitement associée à l'Internet des objets (IoT), à la réalité augmentée, à la réalité virtuelle, aux technologies prédictives, etc. Les pays industrialisés, grâce à leurs infrastructures de base de qualité, pourront aisément transiter vers la 4e révolution industrielle qui n'est autre que le prolongement des révolutions industrielles précédentes. Dans notre pays, la question est de savoir si les coupures d'électricité, très



Vue partielle des personnalités invitées à la cérémonie de présentation du Livre Blanc des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

fréquentes, sont par exemple compatibles avec l'Internet des objets dont les appareils, plutôt sensibles aux perturbations électriques, pourraient se détériorer. Or, le taux de pertes globales d'énergie (techniques et commerciales) sur le réseau était de 54% en 2017. C'est donc dire si la fourniture optimale de l'électricité peut être un frein au réel développement de l'Internet des objets, et aux autres applications de pointe associées à la technologie 5G.

LGAR : C'est dire que le chemin vers la 5G est encore semé de préalables... !

L.R.M. Les opérateurs de téléphonie mobile, futurs potentiels acquéreurs des licences 5G, évalueront les coûts d'opportunité d'un déploiement de masse ou de niche de la technologie 5G. Il y a, en effet, des secteurs industriels au Congo dans lesquels l'implantation circonscrite de la 5G pourrait s'avérer nécessaire.

LGAR : Un autre point abordé dans ce livre est celui du nouveau défi de la régulation face à la mutation de la téléphonie mobile vers les services financiers sur réseau mobile. Qu'est ce qui justifie cette réflexion ?

L.R.M. La question du dégroupage des activités au sein d'un même groupe télécom devient fondamentale. Un des plus gros défis de la régulation, comme vous le dites, est actuellement la mutation de la téléphonie mobile vers les services financiers sur réseau

mobile qui incite les opérateurs télécoms à séparer leurs activités classiques de téléphonie mobile et de fournisseurs d'accès à Internet (FAI), de celle des services financiers mobiles. C'est la simplicité d'ouverture d'un compte et celle de son utilisation qui font que le mobile money a suscité un réel intérêt auprès des usagers qui peuvent désormais recevoir, transférer ou effectuer des paiements en utilisant leur téléphone portable. Les opérateurs de téléphonie mobile ne se contenteront pas d'offrir des services financiers mobiles puisqu'ils anticipent également la création de banques sur réseau mobile, à l'image d'Orange Bank en Côte d'Ivoire. Les banques traditionnelles ou classiques risquent de subir une concurrence redoutable parce que les opérateurs de téléphonie mobile disposent d'une base d'abonnés importante susceptible d'adhérer aux produits bancaires sur réseaux mobiles. Cette mutation oblige à une nouvelle régulation, ou plutôt à une co-régulation entre l'ARPCE et la BEAC (le Régulateur bancaire).

LGAR : Pourquoi, comme le souligne le Livre Blanc, la sécurité du cyberspace congolais devrait devenir une préoccupation majeure des pouvoirs publics ?

L.R.M. Ce Livre Blanc ne pouvait ne pas aborder les aspects liés à la cybersécurité. L'économie numérique expose tous les pays à la cybercriminalité comme en ont été victimes MTN et Airtel en Ouganda, en octobre 2020,

quand des hackers ont piraté le système des services financiers digitaux ; occasionnant ainsi une perte équivalente à 3,2 millions de dollars, environ 1,8 milliards de F CFA. La sécurité du cyberspace congolais doit être une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Cela suppose que la mise en place effective de l'ANSSI, Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, devienne une réalité en l'équipant en matériel informatique de pointe. On devrait faire de même avec la Force Publique puisque les opérateurs de téléphonie mobile ne peuvent pas, seuls, faire face à cette menace.

LGAR : Pensez-vous avoir abordé tous les points pertinents en lien avec le développement de l'économie numérique dans ce Livre Blanc ?

L.R.M. Ce serait trop ambitieux que de le penser. Nous n'avons pas abordé l'Internet des Corps (Internet of Bodies) ou encore l'importance de la régulation des Web TV et Web Radio, par exemple. Ce qui veut dire qu'il y a encore des thèmes qui pourront être analysés à la prochaine édition du Livre Blanc dont la parution est prévue en 2023. Retenons simplement que ce Livre Blanc est une première expérience que l'ARPCE améliorera au fil des publications.

LIVRE BLANC DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



© 2021

DISPONIBLE



www.arpce.cg



arpce congo

Infrastructures

Les travaux de l'antenne départementale de Pointe-Noire déjà réalisés à 30%



Visite du chantier par les membres du CODIR de l'ARPCE

Le Comité de Direction de l'ARPCE, conduite par le Directeur Général de cette institution étatique, Louis-Marc SAKALA, a procédé le samedi 18 décembre 2021 à la visite des travaux de construction du bâtiment technico-administratif de l'antenne de Pointe-Noire de l'ARPCE.

« Les travaux sont à 30% de leur réalisation. Le plus dur a déjà été fait, à savoir les fondations », a indiqué en substance la Cheffe de Projet, Mme ISSONGO KIBA, qui est aussi la Conseillère aux Investissements et à la Fiscalité du Directeur Général.

Ces travaux portent sur la construction d'un bâtiment R+7 doublé d'un Data Center TIER-3 qui sera logé dans un bâtiment R+1.

« Sauf impondérable, la fin des travaux pourra intervenir d'ici à la fin de l'année », estime Mme KIBA.

« Notre antenne départementale, qui trônera dans quelques mois ici, en plein centre-ville de la capitale économique, traduit aussi l'engagement de l'ARPCE et la détermination de notre Directeur Général d'assurer une régulation forte et dynamique dans les secteurs des Postes et des Communica-

tions Électroniques au Congo », a indiqué, pour sa part, le Chef de l'antenne de Pointe-Noire, M. Augustin Goma.

Cette visite du Directeur Général et de ses collaborateurs immédiats, précisons-le, s'inscrit dans le cadre des activités de la dernière session annuelle du Comité de Direction de l'ARPCE, qui s'est tenue du 16 au 18 décembre 2021 à Pointe-Noire.



Quelque images de la visite du chantier



Cartographie de la fibre optique

L'ARPCCE invite les acteurs privés et publics à se conformer aux normes



Vue partielle des participants à la réunion sur la cartographie de la fibre optique

Pour mettre de l'ordre dans les schémas de raccordement à la fibre optique au Congo, l'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques (ARPCCE) a recommandé, lors d'une réunion avec les opérateurs, une mise à jour effective de la cartographie des réseaux au niveau local, afin d'avoir une meilleure maîtrise des infrastructures pour mieux les gérer et améliorer la qualité des interventions dans ce secteur.

Selon les règles de l'art, tout type de réseau doit normalement être répertorié et représenté sur une carte au niveau de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et au niveau local. Malheureusement, il s'avère qu'au Congo, il existe des réseaux qui ont été construits sans l'implication préalable du Régulateur.

En effet, force est de constater que dans la mise en place de ces réseaux, l'on oublie le rôle crucial que joue le Régulateur, en faisant en sorte que les normes et principes derrière

l'autorisation, par lui accordée, soient respectés. « Nous n'avons pas d'informations. Beaucoup d'éléments sur ces réseaux nous échappent, impactant ainsi la cartographie des réseaux qui, à ce moment-là, reste incomplète. A cela, il faut aussi ajouter le manque de déclaration par les opérateurs sur les évolutions qu'ils ont apportées au niveau de leurs réseaux », déclare le Directeur des Réseaux et Services des Communications Électroniques à l'ARPCCE, Benjamin MOUANDZA.

Pour corriger ces faiblesses, le Régulateur propose de reconstruire une base de données avec toutes les informations issues de tous les opérateurs d'infrastructures. Dans le même sillage, il appelle au partage et à la mutualisation des infrastructures : « Pour exiger à ce qu'une infrastructure soit partagée, il faut la connaître. De même, pour solliciter la mutualisation d'un réseau, il faut que le Régulateur puisse avoir un schéma, l'architecture ou la cartographie de ce réseau

qui l'aidera à le comprendre », explique-t-il.

En tant qu'Autorité de Régulation, il est tout à fait naturel que l'ARPCCE exige d'avoir la maîtrise de cette cartographie des réseaux, car au niveau international, l'UIT attend ces informations pour la mise à jour de ses bases de données. « Ce sont des éléments qui contribuent à la notation de notre pays au niveau des institutions régionales et internationales », poursuit Benjamin MOUANDZA.

Un protocole de tests de la qualité des réseaux en vue

Selon les standards internationaux édictés par l'UIT, les agences de régulation doivent faire des contrôles pour voir si les réseaux sont construits selon les règles de l'art.

A cet effet, l'ARPCCE entend faire respecter les cahiers des charges; ces derniers prescrivent des dispositions non seulement en matière de mutualisation et normes mais aussi de qualité de services. Dans la prochaine étape, l'ARPCCE va élaborer un protocole de tests de la qualité des services offerts par ces réseaux. « Nous allons, à l'issue de cette élaboration, convoquer encore l'ensemble des opérateurs que nous avons entretenus pour passer en revue ce qu'ils devraient respecter comme normes en termes de qualité de services et autres », a conclu le Directeur des Réseaux et Services des Communications Électroniques à l'ARPCCE.

Téléphonie mobile

Airtel et MTN s'accordent pour une meilleure couverture réseau des routes nationales

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, a salué, le 9 décembre dernier, l'initiative prise par les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile, MTN et Airtel Congo, de consolider le partage d'infrastructures le long des deux routes nationales, afin de corriger les faiblesses constatées dans ces zones en termes de couverture en réseau.

Louis-Marc SAKALA a exprimé son satisfécit lors de la signature du protocole d'accord entre les deux opérateurs, relatif aux conditions de couverture en réseau de télécommunication sur les routes nationales 1 et 2.

L'accord intervient après des faiblesses relevées dans le rapport d'évaluation sur la Qualité des services des opérateurs, dit QoS, réalisé par l'ARPCE dans la période du 29 juin au 2 août 2021, dans les deux principales villes du Congo, Brazzaville et Pointe-Noire, y compris dans les localités de l'hinterland; lequel rapport été publié le 8 septembre 2021 devant les opérateurs.

Cette évaluation a révélé un niveau de couverture critique avec plusieurs zones blanches, c'est-à-dire des territoires entiers qui ne sont pas desservis par un réseau de téléphonie mobile ou par Internet, s'étalant sur des kilomètres, le long des deux routes nationales.

Le rapport a épinglé, d'une part, la mauvaise qualité des réseaux sur les deux routes nationales, se focalisant sur la qualité des services voix et data offerts en 2G et 3G par les opérateurs MTN Congo et Airtel Congo et, d'autre part, l'obligation faite aux opérateurs de couvrir des zones non encore connectées.

« Aujourd'hui encore, il y a beaucoup de zones blanches le long de nos deux routes nationales.



Echange des parafeurs entre les Directeurs Généraux de MTN, Airtel et de l'ARPCE

En cas d'accident, en cas de panne, il est difficile pour les usagers de pouvoir entrer en contact avec la population la plus proche ou encore les familles pour donner les informations», a déclaré Louis-Marc SAKALA.

La signature de ce protocole d'accord de partage de plusieurs dizaines de sites de téléphonie mobile marque une nouvelle étape dans la mutualisation des infrastructures telle que souhaité par le Régulateur. Pour l'ARPCE, cette forme de convergence va non seulement permettre aux opérateurs de profiter d'une rentabilité dans ces axes jugés moins attractifs financièrement, mais aussi et surtout de répondre efficacement aux doléances des consommateurs.

« Ce contrat consacre une collaboration entre nos deux opérateurs pour la couverture des routes nationales 1 et 2. Seul, on peut aller vite, mais ensemble on peut aller loin. L'objectif est de faire en sorte que très rapidement nos consommateurs ne soient plus dans les zones blanches. Dans quelques mois, les usagers n'auront plus de problème de manque de signal réseau le long des deux routes nationales », a souligné Alain KAHASHA NTUMWA, Directeur Général d'Airtel Congo.

Une mutualisation qui active le roaming national

Le Directeur Général de l'ARPCE a indiqué veiller à ce que les textes soient respectés dans ce partage d'infrastructures qui entre dans la vision du Régulateur. L'année prochaine, a poursuivi Louis-Marc SAKALA, l'ARPCE appuiera davantage cette politique de convergence qui devra soutenir le Congo dans le maintien de son leadership continental dans les communications électroniques.

L'accord entre MTN et Airtel Congo a permis de lancer le projet roaming national qui consiste à ce que, peu importe l'endroit où l'on se trouve, s'il n'y a qu'un seul opérateur, que celui-ci puisse fournir le signal des deux autres. « Nous avons donné l'obligation aux opérateurs d'activer le roaming national. Que nous ne soyons pas pénalisés, parce que nous n'avons qu'un abonnement MTN ou Airtel lorsque nous nous retrouvons dans une localité où il n'y a qu'un seul signal, et être obligé d'emprunter le téléphone ou de changer de SIM », a éclairci Louis-Marc SAKALA, au terme de l'accord.

Secteur Postal

L'ARPCE sensibilise les opérateurs locaux à la gestion comptable



Les participants à l'atelier de renforcement des capacités sur la comptabilité

L'atelier de renforcement des capacités des dirigeants des agences postales a été organisé, à Brazzaville le 12 octobre 2021, par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE). La rencontre a réuni des responsables de onze opérateurs qui exercent dans le pays.

En initiant la session de formation en comptabilité, le Régulateur entend jouer sa partition pour accompagner les opérateurs postaux à développer leurs activités, en lien avec la réglementation en vigueur. Le Directeur de la Régulation Postale à l'ARPCE, Arnault DICKA a souligné que l'objectif est d'aider les jeunes entreprises à pouvoir s'adapter au marché et à se montrer résilientes.

« Nombreux de ces jeunes Congolais qui se sont lancés dans le secteur n'ont pas toujours tous les outils nécessaires pour le développement de leurs activités (...) Ce

séminaire de renforcement des capacités des dirigeants des entreprises du secteur postal se veut un canevas pour attirer l'attention des opérateurs sur l'importance de tenir une comptabilité et la manière de gérer les activités », a précisé Arnault DICKA.

Les échanges ont porté essentiellement sur la comptabilité générale, la comptabilité analytique ainsi que sur la bonne gouvernance au sein des sociétés postales privées locales.

« Nous avons vu l'importance de la tenue d'une comptabilité, les différentes formes de la comptabilité ainsi que les rapports entre entreprises et partenaires publics ou privés », a souligné le principal formateur de l'atelier, Joël-Gervais MBANY, Directeur de la société XEON Consulting Group.

Les opérateurs invités à formaliser leurs activités

Deux semaines avant cette formation, l'ARPCE a invité les transporteurs interurbains collectant et distribuant des courriers ou colis (de zéro à 50kg), outre le transport de personnes, de se rapprocher du Régulateur en vue de disposer d'une autorisation légale.

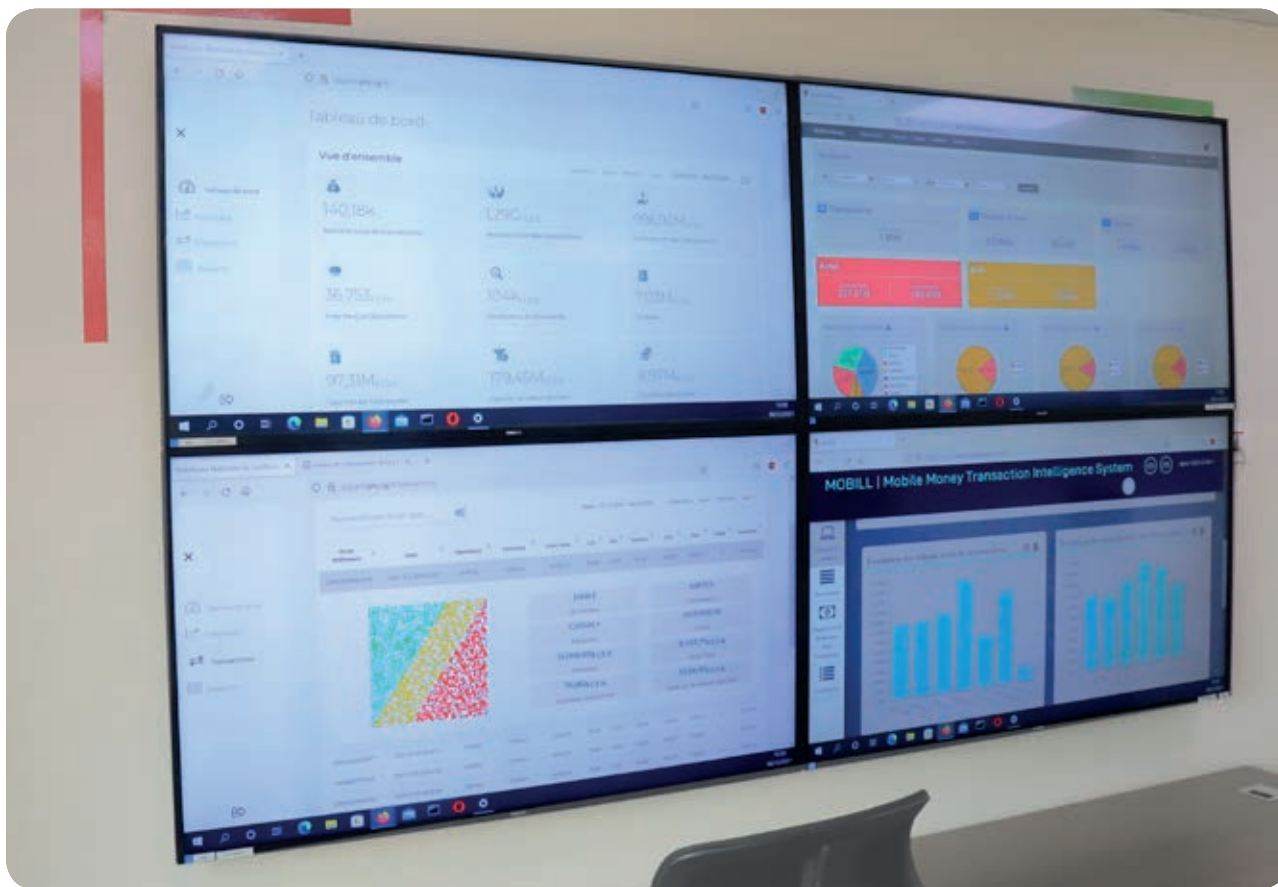
« Plusieurs acteurs se sont lancés dernièrement dans l'activité postale sans être informés des lois la régissant. Quelques conditions à remplir pour exercer dans le secteur postal consistent à disposer d'un local approprié, un système d'information numérique, un système de sécurité, etc. », a indiqué le Directeur de la Régulation Postale, Arnault DICKA.

Le besoin de disposer de statistiques fiables du secteur postal, assainir son écosystème et opérer une meilleure gestion prospective d'un secteur à la fois en pleine crise et mutation, tel est l'objectif principal de cet appel, auquel a répondu une vingtaine de sociétés.

« Nous venons d'être informés sur la loi régissant le secteur postal. Nous allons nous conformer à celle-ci pour être en règle avec l'Etat », a confié le responsable de communication et de marketing de la société Océan du Nord, Freeman Monsi MASSALA.

Après ces relais de sensibilisation, les acteurs postaux qui ne se conformeront pas à la loi se verront infliger une amende allant de cinq cent mille à cinq millions FCFA, a averti Jérôme MANIONGUI, Chef de bureau juridique à la Direction des Affaires Juridiques et Internationales à l'ARPCE.

La DPP sous les projecteurs



En quête d'un positionnement dans la vision actuelle du développement numérique et tenant compte des évolutions constantes des technologies numériques, la Direction des Projets et de la Prospective (DPP) de l'Agence de Régulation des Postes et Communications Électroniques (ARPCÉ), entend orienter son action vers les nouveaux horizons du secteur. Ce, en conservant les acquis dans l'environnement Internet et en renforçant la veille à travers les moyens et ressources à mobiliser.

Mise en place en 2019, la Direction des Projets et de la Prospective (DPP) résulte de la volonté de l'ARPCÉ, de disposer d'un organe

technique en charge des sujets innovants du secteur des télécommunications.

Après avoir faits ses preuves, la DPP s'est définie une feuille de route concernant son futur fonctionnement, qui contribuera de facto à la qualité et l'efficacité du plan stratégique du Régulateur Congolais. Ainsi, au nombre des axes qui permettront de mener à bien ce nouveau plan figure l'inclusion des enjeux environnementaux dans les actions de régulation.

Concrètement, il permet de concevoir et faciliter des discussions autour des enjeux environnementaux et numériques pour anticiper la réglementation de la régulation du futur sur la

soutenabilité du numérique. A cela s'ajoute l'initiation d'un travail systémique permettant d'introduire la problématique environnementale dans les politiques de transition numérique.

Le deuxième axe vise, quant à lui, d'orienter le Régulateur sur les enjeux de la concurrence, d'une législation sur la fiscalité numérique et des technologies. Sa faisabilité se fera en concomitance des ateliers thématiques et études pour définir une éventuelle stratégie en matière de développement des plateformes numériques.

Dans son futur fonctionnement, la DPP travaillera également à assurer le rôle crucial du Régulateur pour garantir une

“Nous avons une convergence avec le secteur des finances, de l'environnement et une autre qui commence à naître entre les plates-formes administratives, des réseaux des opérateurs et autres...”

gestion efficace du trafic Data transfrontalier par les opérateurs de gros pour une concurrence efficace. Enfin, le dernier axe se focalisera sur : l'amélioration des acquis du Point d'Échange Internet du Congo (CGIX) et de la gestion du .CG et outils, la pérennisation de la croissance de l'Internet et la valorisation du Datacenter par le biais du projet de raccordement de nouveaux services, administrations et réseaux de distribution de contenu (CDN).

A en croire Luc MISSIDIMBAZI, Directeur des Projets et de la Prospective, la mission et l'organisation proposées permettent au Directeur Général de l'ARPCE de se doter d'une direction portée sur l'avenir du secteur.



Une direction prévisionnelle

La DPP est formellement une «Direction du futur de l'Internet». Direction prospective, elle prépare la régulation de demain, en intégrant les objectifs du développement durable, c'est-à-dire, un Internet propre et soutenable dans sa composante environnementale. « C'est aussi se projeter sur les équipements de demain, comment les réseaux fonctionnent en tenant compte de la dimension environnementale », explique Luc MISSIDIMBAZI

L'autre axe majeur de la DDP est de tenir compte des convergences des métiers, avec leur impact dans les évolutions sur la régulation. «Nous avons une convergence avec le secteur des finances, de l'environnement et une autre qui commence à naître entre les plates-formes administratives, des réseaux des opérateurs

et autres... », commente le Directeur.

Alors que ces mutations vont exacerber la concurrence, au-delà des communications électroniques, pour emprunter de nouveaux terrains d'expression comme les services et les plates-formes, la DDP anticipe dès maintenant une réflexion importante sur la sécurité. Savoir comment tous ces piliers de gestion du numérique vont demain se comporter.

La DPP s'est fixée des missions sur la base de celles établies par la Direction Générale de l'ARPCE, à savoir : accompagner l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays en réduisant la fracture numérique au sein de la population, tout en étant le garant des services et le promoteur du développement, et des innovations technologiques du secteur.

7 Questions à Louis-Marc SAKALA

Interview réalisé par Bibiane ITOUA, journaliste de Télé-Congo et Alphonse NDONGO, journaliste indépendant



Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE

1. Pourquoi l'ARPCE a-t-elle investi 1 milliard 600 millions de francs CFA dans la construction d'un bâtiment technique ?

Louis-Marc SAKALA. Nous investissons aujourd'hui dans des besoins très précis qui aident l'Etat à faire son travail. A l'intérieur de ce bâtiment, il y a beaucoup de centres d'opérations réseaux. Il y a un centre d'homologation et aussi un data center. Dans ces moments d'austérité, cet investissement a été fait afin que l'Autorité de Régulation continue à être à la pointe de la technologie. Nous devons être capable, au travers des équipements qui ont été

installés dans cet immeuble, d'augmenter, pour le compte de l'Etat, l'assiette fiscale en termes de revenus sur l'économie numérique.

2. En mars 2021 vous avez lancé la construction d'une antenne départementale de l'ARPCE à Pointe-Noire, qui devra abriter un autre data center, outre les bureaux. Parlez-nous de cette politique derrière les infrastructures ?

L.M.S. Nous sommes dans un monde où les données ne cessent de se multiplier et deviennent des éléments ou des produits commerciaux. Nous accumulons au fur et à mesure,

années après années, un nombre de data considérables. Nous devons les stocker. Le Congo doit se doter d'un data center géré par l'Etat afin de promouvoir le développement économique et numérique. Dans ce domaine, la redondance est quelque chose d'important, afin de pouvoir respecter les normes internationales. Le choix de faire un datacenter type Tier 3 à Pointe-Noire, donc beaucoup plus important que celui qu'on a fait ici, est motivé par cette vision. Parce que nous comptons accueillir demain les nouveaux câbles sous-marins en fibre optique, en l'occurrence le câble 2Africa, un consortium à la

tête duquel se trouve Facebook (META).

Ce câble va arriver dans une nouvelle station d'atterrissage, et nous voulons que l'ensemble des données issues de cette infrastructure arrive dans ce centre de données où les autres opérateurs pourront venir se connecter, afin qu'il devienne un espace de vente de données et aussi de transactions électroniques.

3. Vous appuyez l'État dans la gestion technique des projets qui sont liés aux finances technologiques. Dites-nous comment s'effectue cette participation à la consolidation de l'économie numérique ?

L.M.S. Derrière nos missions régaliennes, nous avons le devoir d'accompagner l'État dans sa restructuration en termes d'économie numérique. Les télécommunications

deviennent un socle dans tous les secteurs. Quand l'État émet un besoin, comme celui de gérer les différents services du Ministère des Finances en termes de Timbre électronique, suivi de la TVA en temps réel, au travers du Hub Numérique pour le suivi des transactions financières, c'est à son bras technique en matière de communications électroniques que nous sommes d'accompagner ses autres institutions, de pouvoir mettre en place des plateformes qui permettent d'obtenir une meilleure surveillance des revenus de l'État.

4. À travers le centre d'homologation qui se trouve au sein du Bâtiment technique inauguré, il est prévu, dans la loi des finances 2021, l'exonération des équipements terminaux. Est-ce que cela ne constitue pas un manque à gagner pour l'ARPC ?

L.M.S. À travers la loi des finances, l'État a accepté de défiscaliser les terminaux, se basant bien entendu sur des études qui ont été mises en place. Aujourd'hui, sur l'ensemble des terminaux qui entrent sur le marché congolais, très peu passent par les services douaniers. Alors, pourquoi ne pas les défiscaliser et mettre derrière une pression aux revendeurs pour faciliter une baisse de prix au niveau de la vente? Plus on utilise les terminaux, plus il y a la consommation de l'Internet, plus le fameux ARPU [Average revenue per user, Revenu moyen par utilisateur, NDLR] qui est à 3 dollars, monterait sans doute à 4, 5,6 voire 7 dollars et les impôts se retrouveraient également. En acceptant de perdre quelque chose que nous n'avons même pas en réalité, nous nous assurons de gagner beaucoup plus de l'autre côté par l'utilisation et la vulgarisation de l'économie numérique.



Le DG de l'ARPC, Louis-Marc SAKALA entouré de Bibiane ITOUA et d'Alphonse NDONGO

Nous avons mis en place un nouveau site Internet pour les consommateurs

“www.linfoduconsommateur.arpce.cg” et un centre d'appel accessible gratuitement au numéro 5050

5. Les consommateurs constatent quelques problèmes, notamment la dégradation de la qualité du réseau, quelques fois avec la perte de crédit de communication. Un ensemble de désagrément, en effet. Comment vous faites pour remédier à tout cela ?

L.M.S. Je voudrais dire aux consommateurs que ces problèmes sont fréquents. Ils sont même très fréquents dans les pays développés, au niveau où nous ne connaissons plus vraiment au Congo. Je tiens à rassurer les consommateurs que nous travaillons énormément d'arrache-pied pour améliorer la qualité des services. Voilà pourquoi nous avons développé des outils qui contrôlent non seulement la qualité de service, mais aussi la qualité d'expérience. Nous avons mis en place un nouveau site Internet pour les consommateurs “www.linfoduconsommateur.arpce.cg” et un centre d'appel accessible gratuitement au numéro 5050. Tout cet arsenal, c'est pour nous rapprocher davantage des consommateurs afin de pouvoir comprendre leurs désagréments et de gérer au mieux leurs plaintes qui, une fois traitées, améliorent, par un effet d'entraînement la qualité des services des opérateurs.

Pour terminer sur ce point, je vais juste dire que nous avons des technologies aujourd'hui qui se mélangent. La 2G, la 3G, la 4G et bientôt des tests de 5G en République du Congo. Ces différentes technologies doivent être bien étudiées et bien maillées afin d'éviter tous les problèmes de réseaux.

6. Pourquoi insistez-vous sur le respect du processus d'identification préalable des abonnés à l'achat des cartes SIM ?

L.M.S. Il faut repartir à la genèse de cette situation. A l'époque de l'ONPT, il y avait des annuaires avec le nom et prénom de l'abonné, son numéro de téléphone, l'adresse. Dans certains pays ce sont des pages blanches ou jaunes. Pourquoi on veut refaire ces annuaires ? Parce qu'il y a le besoin de l'identification de l'abonné. Une ligne de téléphone est un engagement qu'un abonné prend avec l'opérateur. Le contrat qui les lie se fait par une identification pour que l'opérateur sache qu'il a un client qu'il doit satisfaire. Derrière tout cela, il y a un aspect sécuritaire. Vous savez qu'il y a beaucoup de vols, beaucoup d'arnaques au mobile money. A chaque fois que la technologie évolue, il y a des individus qui suivent cette évolution dans le mauvais

sens, dans le but de nuire. Il y a tous ces aspects qui sont pris en compte. Et nous travaillons avec les institutions internationales comme Interpol et autres pour le suivi de tous ces problèmes en termes de sécurité. L'identification ne conduit pas à des écoutes téléphoniques, bien au contraire, il est un facteur de sécurité. Il constitue le premier acte quand vous décidez d'aller acheter une carte SIM.

7. On vous a vu à Kinshasa avec vos collègues de la RDC. Qu'est-ce qu'on peut retenir de cette mission lorsqu'on sait qu'il y a la lancinante question de l'harmonisation des fréquences de radiodiffusion et de télévision entre nos deux villes ?

L.M.S. Vous savez, les fréquences ne respectent pas les frontières. Elles sont invisibles et se propagent au-delà bien de nos limites physiques. Alors nous devons mettre une bonne coordination au niveau des frontières. Ce travail, nous le faisons avec la République Démocratique du Congo. Nous l'avons fait avec mon homologue du Gabon et nous avons commencé ce même travail avec mon homologue du Cameroun et nous allons finir avec la Centrafrique et l'Angola. Pour la simple raison que ce sont des pays qui sont frontaliers au notre et avec lesquels nous devons nous mettre en relation pour que nos fréquences soient coordonnées. Le but c'est qu'il y ait une coordination technique au niveau des antennes, le choix des fréquences mais aussi une coordination en termes de fonctionnalité, en respectant bien sûr la souveraineté de chaque État, pour que les fréquences ne débordent pas.

Portrait

Adam Cédric MAVOUNGOU

« Un challenger et un bosseur acharné »



Adam Cédric Mavougou, Chef de Service Universel de l'ARPC

Du haut de ses 1,85 m, Adam Cedric Mavougou, dit «Maestro» pour les intimes, en raison de sa passion pour des instruments musicaux, pèse 87 kilos. Une corpulence qui témoigne pleinement de sa pratique régulière du sport. Marié et père de trois enfants, le Maestro tire la sérénité qui lui est reconnue de Dieu, le sujet de sa dévotion. Le bleu, couleur du ciel, est tout naturellement

sa préférence. Coté culinaire, le poisson fumé ou salé en 3 pièces [Feuilles de coco tranchées accompagnées d'une sauce arachide, NDLR], suivi d'une bonne salade de crudités comptent parmi les plats favoris du Maestro.

Agent ARPC depuis plus de cinq ans déjà, ACM est détenteur d'un Master 2 en Informatique et réseaux option : Systèmes et réseaux

informatiques, obtenu à Cotonou au Bénin. Pour la petite histoire, ACM voit le jour un certain samedi 29 avril 1978, à Pointe-Noire. Son enfance, il la passe entre les quartiers Mbota, Foux et Mvouvou. A l'âge de 19 ans, il décroche un Baccalauréat A (Lettres), puis trois ans plus tard, il est licencié en Droit. Passionné de techniques, ce garçon assez atypique et visionnaire s'inscrit dans un institut où il va apprendre les Mathématiques et la physique. Il en sort avec un certificat, ce qui le conduit au Bénin.

ACM débute ainsi sa carrière professionnelle en tant qu'analyste programmeur, développeur d'applications de gestion à la société d'exploitation forestière MAN FAI TAI.

L'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications invite de nouveaux investisseurs parmi lesquels Huawei à s'attacher les services de l'« enfant de Mbota » et fait de lui son chef de département technique en charge de la planification du réseau de Warid [Ancien opérateur de téléphonie mobile racheté par Airtel, NDLR]. Ses performances et son dynamisme vont faire de lui successivement chef de la gestion des projets, Manager

BSS, Manager Projet puis responsable de la formation. Des compétences détectées par un concurrent de Huawei, l'entreprise SitCom, spécialisée dans les services télécoms (maintenance, installation, etc.), qui réussit à le débaucher. Il en devient Directeur Technique.

Dans son ambition d'être leader dans ses domaines de compétences, l'ARPCE s'attache à son tour, en 2014, les services d'Adam Cédric MAVOUNGOU, il est chargé des infrastructures télécoms à la Direction des Réseaux et des Services des Communications Électroniques. Ensuite il est nommé Chef de Bureau des réseaux et infrastructures filaires. « Professionnellement, je suis un émule et j'aime les challenges. Un peu opiniâtre, je me considère comme bosseur acharné qui ne dort pas tant qu'il n'a pas fini ce qu'il a à faire... Et donc, parfois enclin au syndrome de l'imposteur à cause de mon côté très perfectionniste, estime-t-il.

A la faveur de la mise en œuvre du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Electroniques (FASUCE), dont l'ARPCE est l'organe de gestion, ACM est nommé Chef de Service Universel à la Direction de l'Économie et des Marchés. Tout de suite, un challenge se présente : la mise en œuvre des activités du FASUCE. Il s'est agi, entre autres, de répertorier les zones blanches [zones non couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile, NDLR], sur l'ensemble du territoire national, d'y installer les équipements de couvertures réseau low-cost et d'équiper des établissements scolaires et universitaires en salles multimédia. Un défi relevé haut la main, sous l'impulsion du Directeur Général, par le « Chef Cédric » comme l'appellent ses collaborateurs. «Je me réjouis du dépassement des objectifs de la mise en œuvre des actions du FASUCE en 2020, soit 471% des objectifs atteints et d'avoir été à la tête de l'équipe qui a mené avec

brio l'opération d'identification et de recensement de tous les sites des opérateurs pour établir une cartographie technique détaillée des éléments des sites. Après il y a d'autres réalisations satellites au quotidien », dit-il sourire aux lèvres, tout en rendant hommage au leadership de l'équipe de la Direction Générale.

Le Chef du Service Universel se dit ravi d'avoir intégré la famille ARPCE où il a rencontré de personnes « merveilleuses » ainsi que l'« amour » de sa vie, Serge Mavoungou. A l'instar de l'ensemble des agents ARPCE, ACM contribue, dans son quotidien professionnel, à la matérialisation de la vision de l'ARPCE qui est de « Faire rentrer le pays dans le top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques ».

10 QUESTIONS SUR MOI

1- Qu'est ce qui compte le plus dans ma vie?

Ma famille

2- Quelle est la personne la plus importante de ma vie?

Ma mère

3- Quelle est la définition du succès pour moi?

L'atteinte d'un objectif

4- Quel genre d'employé suis-je?

Compétent et déterminé

5- Comment est-ce que je veux que les autres me voient?

Tel que je suis, simple et sociable

6- Qu'est-ce qui me rend heureux?

Etre père

7- Qu'est-ce qui me met en colère?

L'hypocrisie

8- Si j'étais un instrument de musique, je serais ?

un piano

9- Quel genre de personne est-ce que je veux être?

Fédérateur

10- Qu'est-ce que je pense de moi?

Challenger et privilégié

Les Ambassadrices de l'ARPCE

Des cœurs et des compétences au service de la nation



photo de famille : Les Ambassadrices de l'ARPCE et les personnels de l'École spéciale

Sous le leadership du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, le personnel féminin de cette institution, réuni dans une plateforme appelée «Les Ambassadrices de l'ARPCE» a procédé, le 11 juin 2021, à la remise d'un don financier et matériel à l'école spéciale de Brazzaville ; une école qui encadre gratuitement, depuis 1975, les enfants vivant avec handicap et les jeunes en retard scolaire.

La remise de ce don, composé, entre autres, de vivres, des matériaux de couture, de menuiserie et de pâtisserie, s'inscrivait dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et dans le prolongement de la célébration de la journée internationale de la femme, édition 2021 qui a eu pour thème : « Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 ».

Remerciant la direction et les élèves de cette école pour le chaleureux accueil qui leur a été réservé, la Coordinatrice de la plateforme « Les Ambassadrices de l'ARPCE », SARA AHOUI, a indiqué que « ce don est avant tout un élan de cœur pour les femmes, les mères et les sœurs que nous sommes. Et, pour le Directeur Général de l'ARPCE c'est aussi un devoir d'établir les passerelles avec les différentes couches sociales afin de les aider à bénéficier pleinement des services des secteurs régulés--; ce qui participe à la réduction de la facture numérique dans le pays ».

A la suite de cette visite, cette école a été retenue comme l'un des établissements scolaires où sera implantée cette année, une salle multimédia équipée et connectée à Internet haut-débit dans le cadre de la mise en œuvre du FASUCE, Fonds pour l'Accès et le Service Universels, dont

l'ARPCE est l'organe de gestion.

Précisons que le but de la plateforme « Les Ambassadrices » étant de promouvoir les valeurs de l'institution, elle bénéficie d'un appui multiforme de la Direction Générale. Cette année, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme, les Ambassadrices ont eu droit, en plus des kits composés de livres, pagnes et autres accessoires pour dames, à un moment d'échange et de partage à l'Antenne départementale de Pointe-Noire. Au cours de cette rencontre, le Directeur Général a félicité et reconnu le leadership féminin au sein de l'institution. Il a encouragé les femmes de l'ARPCE à continuer à donner le meilleur d'elles-mêmes pour faire bouger les lignes.



Trophée « Nuit du Mérite »

I'ARPCE primée dans la catégorie Excellence

Le comité d'organisation de la cinquième édition de la « Nuit du mérite », une initiative dont l'objectif est de récompenser les individus et institutions qui se démarquent au Congo par leur savoir-faire, a décerné à l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), un trophée d'Excellence, jeudi 30 septembre 2021.

Ce trophée, décerné au Directeur Général de l'ARPCE pour son expertise avérée

dans son champ d'action et la gestion parcimonieuse des ressources dont fait montre le Régulateur des Postes et des Communications Electroniques, a été réceptionné par le Directeur de l'Économie des Marchés de l'ARPCE, Serge MADZELA, au nom du Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA.

Expliquant le choix porté sur l'ARPCE, Rosine APEDO ASSEMEKANG, Présidente du comité d'organisation de la "Nuit du

mérite" a indiqué que "l'ARPCE est la meilleure entreprise publique au Congo, car elle est dirigée avec beaucoup de professionnalisme. On y prône la culture de l'excellence".

Précisons que plusieurs autres prix ont été attribués à d'autres institutions au cours de cette soirée, entre autres, le prix de l'innovation, le prix de l'entrepreneur, le prix d'honneur et le prix spécial du jury



Le Directeur de l'Économie des Marchés et quelques membres du personnel de l'ARPCE tenant le trophée de l'Excellence décerné à l'institution



FONDS POUR L'ACCÈS ET LE SERVICE UNIVERSELS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

NOTRE VISION

Promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales, isolées et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des opportunités économiques et sociales qu'offrent les Communications Électroniques.



" Notre mission est d'accompagner le gouvernement dans sa volonté de garantir à toutes les populations défavorisées et rurales, sur l'ensemble du territoire national, des services de Communications Électroniques à des tarifs abordables et non discriminatoires."

Louis Marc SAKALA,
Directeur Général de l'ARPCÉ, Secrétaire du Fonds

ARPCE : La Direction des Ressources en Fréquences décroche la palme d'or



Wilson Bokatola, Directeur des Ressources en Fréquences de l'ARPCE

Dans le cadre de la dynamique de culture d'excellence à tous les niveaux, chère à la Direction Générale de l'ARPCE, la Direction des Ressources en Fréquences (DRF) a été sacrée : « Direction la plus performante de l'ARPCE en 2021 ». L'annonce a été faite par le Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, lors de son message de fin d'année aux 265 agents de l'ARPCE, repartis dans les antennes départementales de Pointe-Noire et de Ouesso ainsi qu'au siège social à Brazzaville.

« Cette distinction est certes une récompense à la suite de la réalisation de nos actions, mais elle est aussi un challenge, car il nous faut donner encore le meilleur de nous-mêmes pour conserver cette première place l'année prochaine », ce sont-là les premiers mots, pleins d'émotion, du Directeur des Ressources en Fréquences, Wilson BOKATOLA.

La DRF « décroche la lune »

après avoir réalisé un score de plus de 80% sur la mise en œuvre des projets validés en Comité de Direction. Parmi ces projets, l'on peut citer le Survey des bandes de fréquences nécessaires à la sécurité de la navigation aérienne et la coordination des fréquences aux frontières.

« Une institution qui se veut performante se caractérise par la mise en lumière de ses compétences techniques et la mutualisation de ses ressources

matérielles et financières. Ce sont là les piliers capables de nous conférer des avantages comparatifs, quand on sait combien sont délicates les missions qui sont les nôtres », estime le Directeur Général de l'ARPCE Louis Marc SAKALA.

A l'exception du Service Audit Interne et Contrôle de Gestion qui est en charge de l'organisation de ce concours en interne, l'ensemble des Directions et Services Centraux de l'ARPCE sont concernés par cette distinction, car l'excellence est encouragée pour toutes les composantes de l'institution.

La DRF compte en son sein 16 membres et est dirigée par un Directeur central. Elle est constituée de trois services, à savoir : Service Planification et coordination du spectre des fréquences, le Service Gestion du Spectre de Fréquences et le Service Contrôle du Spectre de fréquences. Ces trois services sont appuyés par six bureaux.



Les équipes de la DRF pendant le contrôle du spectre des fréquences

ARPCCE : Le Conseil de Régulation dit son satisfécit quant à la performance annuelle de l'Institution



Photo de famille des membres du Conseil de Régulation

Réuni en quatrième session ordinaire de l'année, le 21 décembre à Brazzaville, le Conseil de Régulation de l'ARPCCE, sous l'égide de son Président, M. AKOUA-LA, a salué le travail abattu par le Directeur Général Louis Marc SAKALA et ses équipes, par rapport à la performance réalisée en vue de l'atteinte des résultats annuels de l'institution : plus de 70% des objectifs atteints.

Etaiient inscrits à l'ordre du jour de l'ultime session ordinaire du Conseil de Régulation les points suivants : examen et adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 27 juillet 2021 ; examen et adoption du plan d'action 2022 et Présentation de la nomenclature du budget 2022 de l'ARPCCE.

Au terme de l'adoption du point relatif à l'examen du procès-verbal de la session ordinaire du 27 juillet 2021, le Président du Conseil de Régulation a accordé la parole au Directeur Général de l'ARPCCE, Secrétaire de séance, M. Louis-Marc SAKALA, pour présenter le plan d'action 2022 de l'ARPCCE, validé par le Comité de Direction, quelques jours plus tôt, à Pointe-Noire.

Le Dirigeant de l'ARPCCE a d'abord fait un récapitulatif des actions menées en 2021 et s'est félicité des résultats obtenus. « Plus de 70% des objectifs définis ont été atteints », a-t-il déclaré. Ce qui lui a valu les félicitations de l'ensemble des membres du Conseil de Régulation.

Revenant sur le plan d'actions

de 2022, le Directeur Général de l'ARPCCE a précisé que le leitmotiv de l'ensemble du personnel de l'ARPCCE pour cette année est : « La conquête de l'international pour valoriser la note du Congo ». Il a expliqué que pour y parvenir, le plan d'action 2022 prend appui sur les actions non achevées en 2021 et compte mettre en œuvre, en plus, une trentaine de projets innovants de l'ensemble des directions et services centraux de l'ARPCCE.

Soulignons que le Conseil de Régulation a enregistré l'arrivée d'un nouveau venu, en la personne de M. Alex NGOULOUBI, représentant le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, en remplacement de M. Henry YANDZA.



2022

Meilleurs Vaux

**Le Directeur Général et
l'ensemble du personnel de
l'ARPCE vous souhaitent une
bonne et heureuse
année 2022 !**

www.arpce.cg

Astuce & Conseils

COVID 19 PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum les contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Rahèl Rose



La naissance d'une petite fille, ça vous change la vie. C'est la première personne qu'on voit en se réveillant, et la dernière personne qu'on voit avant de se coucher. C'est ce que font Tamane et Yacine tous les matins et tous les soirs depuis la venue, le 22 octobre 2021, dans un hôpital de Brazzaville, de Rahèl Rose MAKANGA

Ah, quel beau métier que d'être parents !

Galien Tehillah



Il y a tant de choses qu'on n'apprend pas dans les livres, et qui s'imposent à nous, une fois devenus parents. Eh oui ! Notre chère Andrée KIHINDOU est nouvellement mère d'une formidable princesse dénommée OBAMI Galien Tehillah, née le 20 octobre 2021 à Brazzaville.

Bienvenue au nouveau-né et toutes nos félicitations aux heureux parents !

Gerdy & Olvy



Voici que votre chemin, qui a commencé main dans la main vous conduit au pays de la vie conjugale. Gerdy NTANDOU et Olvy GANONGO ont décidé d'unir leur cœur et leur destinée pour le meilleur et pour la vie. Ils se sont dit Oui le 12 et 13 août 2021 à Brazzaville lors de leur mariage coutumier, civil et religieux.

Votre amour se lit dans vos yeux, et votre bonheur se lit dans vos sourires.

Romasis & Josué

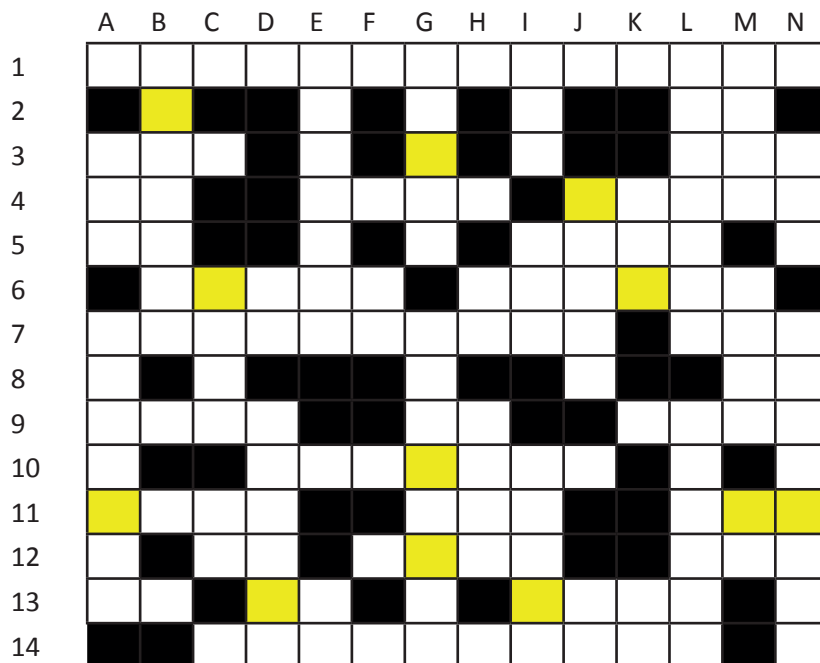


Plusieurs moments marquants jalonnent votre vie amoureuse, des milliers de belles choses passées à deux, les premiers rendez-vous, les mots doux, le tout premier câlin... Aujourd'hui Josué NTELOUAMBILA et Romasis sont devenus une grande histoire d'amour scellée par un mariage coutumier le 24 septembre 2021.

Vive l'amour, vous avez trouvé chaussure à votre pied !

A l'occasion des fêtes de fin d'année, La Grand'Actu du Régulateur vous propose de cuisiner vous-mêmes le samoussa, ce délicieux plat inspiré de la cuisine indienne. À servir en apéro ou en entrée avec une petite salade.

- 10 feuilles de brick
- 250 g de viande de bœuf hachée
- 80 g de petits pois égouttés
- 1 tomate
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 2 c. à café de coriandre ciselée
- 1/2 c. à café de gingembre râpé
- 1 c. à café de curry
- 1 cuillère à soupe d'huile
- 1 c. à café de jus de citron
- 1 jaune d'œuf



- 1 Pour tout acquéreur de carte SIM.
- 2 Soutiennent les muscles.
- 3 Message court ; entre le vestibule et la croisée
- 4 Signe en trafic international ; Adjoint ; deux choses réunies.
- 5 Dédain ; Planète
- 6 Né en un lieu ; Démarrer.
- 7 Assurée par l'ARPC ; Un téléphone en a besoin
- 8 Note de musique.
- 9 Paysage ; Douze mois ; Pour attacher.
- 10 Permet de suivre.
- 11 Coiffure ; Apéritif, L'orient
- 12 Paresseux ; Rapidement ; Plante à fleurs jaune
- 13 Xénon ; Lithium ; regarde
- 14 Papier à lettres très fin

A Sans domicile fixe ; ensembles.
B Champ ;
C Procède ; Divinité
D Pronom personnel ; Astre
E Activité ; Impôt.
F Note de musique ;
G Puissance ; Traçage
H Unité de longueur ; Vient au monde.
I Point de terre ; Type de cols ; Accabla
J Disfonctionnement ;
K Arme ; Préfixe.
L Chargés en ions ; Sans vie.
M Faire preuve d'hardiesse ; Sillon sur la
peau ; Savoir au passé.
N Métal ; Ecran de contrôle.

Faire entrer le Congo dans le Top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques

L'ARPCE SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE À TOUS
LES CONSOMMATEURS DES SERVICES POSTAUX
ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

APPEL GRATUIT !

50/50

CENTRE D'ÉCOUTE DES
CONSOMMATEURS

— HORAIRE —
08 ^{H00} À 17 ^{H00}

 <http://linfoduconsommateur.arpce.cg>



PLUS QU'UN NUMÉRO, UN SERVICE

